Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261112-7_2026_11_12_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2026

Le 12 novembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la Mairie du Mené sur convocation en date du 6 novembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (33) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (2) : JAFFROT Eric ayant donné pouvoir à LABBE Jean-Luc, GANNAT Marie-Hélène ayant donné pouvoir à OLIVROT Mélanie.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

N° délibération

7-2026 11 12

Objet : Cabinet dentaire Le Gouray – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n°11

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Cabinet dentaire Le Gouray – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n°11

Considérant que les dépenses relatives à la construction d'un cabinet dentaire sur Le Gouray s'étaleront sur au minimum deux exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2026 et 2027.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2026, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 580 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de voter, pour les travaux de construction d'un cabinet dentaire sur Le Gouray le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	33
Pouvoirs	2
Pour	35
Contre	
Abstention	

	2026	2027
Crédits de paiement	200 000,00 €	380 000,00 €
Total	580 000,00 €	

De préciser que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261112-7_2026_11_12_3-DE

Le Mené, le 16 novembre 2026

Gérard DABOUDET
Maire

Cyril CONAN
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 18/11/2026
- et de sa publication le 16/11/2026